

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS :** MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER), P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, C PASTRE (proc de G SAUCLES), R MOULIN, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, F CHASSON, B SOUCHE, (proc de M CEYSSON), M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT(proc de JP LARDY).

**Nombre de conseillers**

En exercice : 52

Présents : 36

Procurations : 6

Votants : 42

Absents : 10

Date de convocation : 17/09/2025

**Secrétaire de séance :** Jacky SOUBEYRAND

**Absents :** A GUIBERT-BATTAINI, R KAPPEL, C HADDAD, E. SAUGET, MF TASTEVIN, P DUPONT, M GUYON, V VANDUYNLAGER, M CHAZE et G DOZ.

**En présence des suppléants non-votants :** JP MARRON et O BOISSIN.

**Objet :** Aides à l'investissement des communes - 2024-2026 - Vinezac - Création d'une terrasse couverte et des jardinières au boulodrome.

Vu la complétude et la conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie de Vinezac relatif à la création d'une terrasse couverte et des jardinières au boulodrome ;

Vu l'avis favorable du Bureau de la CCBA en date du 8 juillet 2025 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances de la CCBA en date du 10 septembre 2025 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne la création d'une terrasse couverte et des jardinières au boulodrome.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 8 046 € soit 30,00 % du montant HT du projet estimé à 26 820,00 €, le reste étant financé par le Département (40,00 %) et à hauteur de 30,00 % par la commune.

Ces 8 046,00 € sont à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2426 » de 2 994 318 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Vinezac de 168 651 €.

Le reliquat sur enveloppe est de 43 811,90 €.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- D'attribuer un fonds de concours de 8 046,00 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2024-2026 à la commune de Vinezac pour financer la création d'une terrasse couverte et des jardinières au boulodrome ;
- De dire que ce montant est imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2426 » de 2 994 318 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Vinezac, initialement de 168 651 €, sur le compte 2041412, amortissable sur 15 ans.
- D'autoriser le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 24 septembre 2025.

Le Président, Max TOURVIEILHE

Le Secrétaire de séance, Jacky SOUBEYRAND

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20250923-DEL23092025-27-DE  
Date de télétransmission : 29/09/2025  
Date de réception préfecture : 29/09/2025